Le prix du soleil

Autor(en): **Stauffer, Gil**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 319

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028644

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

morales à la femme enceinte, qui a recours à ses services, sans qu'aucun contrôle ne soit exercé sur son pouvoir de décision. On peut douter qu'une solution des indications, même fort élargie, modifie cet état de chose; quelle que soit la définition des indications, les autorités investies du droit de décider de l'interruption de grossesse disposeront toujours d'un large pouvoir d'appréciation, non contrôlé, dans le champ duquel elles pourront laisser libre cours à leur morale personnelle.

(à suivre)

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les bonnes causes

Pendant des années, je me suis indigné de voir interdits par la censure des films dont la qualité paraissait certaine et l'« immoralité » discutable. Il m'est arrivé parfois d'écrire ou de signer des protestations — par exemple dans le cas des « Tricheurs ». Aujourd'hui, il arrive qu'on interdise encore tel ou tel film (« Contes immoraux »), mais il m'arrive aussi de m'étonner, presque de regretter qu'on laisse passer des films dont la nullité paraît certaine et l'« immoralité » indiscutable...

Pendant des années, j'ai déploré qu'on s'obstine à exiger le latin des futurs vétérinaires — et jadis, c'est-à-dire « de mon temps », à astreindre les collégiens et les gymnasiens au thème — un thème enseigné par des maîtres dont on se persuade que que bon nombre d'entre eux étaient fort incapables d'écrire le latin, comme bon nombre de ceux qui comprennent l'allemand ou le français, le lisent, voire même le parlent plus ou moins bien, sont toutefois incapables de l'écrire sans tomber dans le charabia (voir à ce sujet n'importe quelle circulaire venant de Berne, n'importe quel article publicitaire traduit de l'allemand !). Aujourd'hui, il arrive que même des latinistes n'aient pas d'épreuve de latin à leur baccalauréat, si bien qu'il n'est pas interdit d'imaginer qu'un futur professeur de littérature latine à l'Université aura passé un bachot sans latin !

Tant il est vrai qu'à force de s'obstiner, on ruine les meilleures causes. Et c'est quelquefois grave. On sait que le nombre de ceux qui « contestent » l'armée va croissant. Pour des raisons de conscience (religieuses ou philosophiques) et pour d'autres raisons (politiques). « De mon temps » de nouveau, le service dans les sanitaires, non armé, permettait à certains objecteurs de conscience d'accomplir leur devoir militaire sans faire violence à leurs convictions. Aujourd'hui, on astreint les recrues sanitaires non seulement au port d'armes, mais au tir. Il est vrai que le futur soldat peut présenter une demande d'exemption du port d'armes, qui lui est accordée, si les motifs qu'il invoque semblent valables...

Récemment, l'un de mes anciens élèves a présenté une telle demande et m'a prié de la contresigner en attestant de sa sincérité. Sincère, il l'était, et j'étais bien placé pour en témoigner, puisque deux ans plus tôt déjà, il m'avait exposé ses convictions dans une « composition libre ». Sincère et ne contestant nullement le « devoir de servir ». Demande refusée. Ici, il n'y a malheureusement qu'une seule explication, qui est la sottise des responsables, dont il faut bien voir qu'ils contribuent à semer le désordre dans l'armée avec autant de zèle et plus d'efficacité que les anti-militaristes décidés.

J. C.

POINT DE VUE

Le prix du soleil

Un panneau d'aggloméré de 22 mm, de 180 × 80 cm, avec quatre montants de 16 mm, sur 25 cm : 33 fr.; 12 m de latte de 20 mm : 10 fr.; un paquet de vis pour aggloméré : 3 fr.; six plaques de sagex de 20 mm (50 × 100 cm) : 15 fr.; deux plaques de verre 3 mm, 180 × 80 cm : 98 fr.; deux feuilles de tôle galvanisée 0,6 mm (200 × 100 cm) : 32 fr.; 6 m de tube carré de 30 mm : 35 fr.; deux robinets avec tubes filetés, écrou et contre-écrou : 20 fr.; une boîte de vernis noir mat pour tuyau de poêle : 4 fr.; une boîte de colle résistant à la chaleur : 23 fr.; une mèche 16 mm : 14 fr.; une boîte de rivets : 3 fr.; un thermomètre : 4 fr.

En déduisant ce qui va rester, le total doit faire quelque chose comme 250 fr. pour un panneau-prototype de 1,4 m² dont le réservoir-surface absorbante contient 43 litres d'eau (possibilité d'adjoindre un quelconque bidon thermiquement isolé et de faire circuler l'eau par thermocirculation). Les matériaux sont neufs, à quelques exceptions près et ont été achetés en magasin. On peut compter 30 à 40 % en moins avec le prix pour artisans.

Une production en série de collecteurs de ce type devrait permettre d'abaisser le prix par mètre carré — y compris le système de stockage — à nettement moins de 200 francs.

En comptant une production de 250 à 350 kWh/m²/an de collecteur et en mettant le prix du kWh électrique à 15 ct, le panneau est amorti en cinq ans s'il n'y a pas de casse.

Toute l'installation est à la portée du bricoleur moyen et un artisan du coin peut facilement faire les soudures nécessaires. Donc, lorsque M. Ritschard dénonce « ceux qui réclament des technologies nouvelles qui ne sont pas au point », il raconte — s'agissant de l'énergie solaire — des âneries et des énormités. Dans la première livraison de son « registre des entreprises », le Bulletin de la Société suisse pour l'énergie solaire (1/1975) recense dix-sept entreprises à même de livrer des panneaux solaires et l'installation y relative; et ça ne fait que commencer. « Le manque d'énergie pourrait fort bien amener une aggravation du chômage », a dit encore M. Ritschard. (« 24 Heures », 23 mai 1975).

Chez qui ? Chez Motor-Colombus ? **Gil Stauffer**